

APRR AU CŒUR DES MOBILITÉS !



Nicolas ORSET, directeur adjoint du groupe APRR, explique l'importance de l'échangeur de Montmarault pour la mobilité et la sécurité de tous.

La rédaction (LR) : Quelle place prend l'aménagement de l'échangeur de Montmarault A71/RN79 dans le développement du réseau autoroutier et de la mobilité nationale ?

Nicolas ORSET : Nous avons proposé à l'État en 2013 de réaliser un véritable nœud d'échange autoroutier A71/RN79 et de sécuriser également le raccordement avec RCEA. Cette proposition a été inscrite dans le plan de relance autoroutier. C'est le parfait exemple d'une collaboration public-privée réussie. Nous combinons nos forces pour accélérer des projets dont le report de réalisation n'est plus acceptable.

LR : On parle souvent de « route de la mort » pour la RCEA (RN79) : l'aménagement de l'échangeur améliore-t-il la sécurité ?

Nicolas ORSET : Tout le monde est bien conscient de ce problème majeur. C'est pourquoi l'État a décidé d'accélérer la mise à 2 x 2 voies complète de la RCEA avec comme objectif d'éviter les accidents dramatiques. L'aménagement du nœud de Montmarault constitue un des maillons de cette politique de sécurité routière.

LR : Avec cet échangeur APRR réalise et gèrera, un nœud autoroutier au centre de la France : en quoi APRR est-il un aménageur du territoire ?

Nicolas ORSET : Depuis 50 ans, le groupe APRR s'est investi et a investi dans l'aménagement du territoire. Nous avons construit et nous exploitons un réseau de près de 2400 km d'autoroutes qui constitue la colonne vertébrale du déplacement routier dans l'hexagone. Aujourd'hui, nous sommes un des acteurs majeurs de la mobilité.

LA PAROLE AUX ACTEURS LOCAUX



Trois questions à Bernard MARTIN, maire de Montmarault et vice-président de Commentry-Montmarault-Néris Communauté.

La rédaction (LR) : Qu'attendez-vous de la réalisation de ce nouvel échangeur entre l'A71 et la N79 ?

Bernard MARTIN : Nous constatons de nombreux bouchons et ralentissements sur l'A71, comme sur la N79. L'échangeur en lui-même fera sauter un point noir au moment des grands flux de circulation. Le nouveau tronçon de 2 x 2 voies sur la RN79 apportera un gain de sécurité important.

LR : Avez-vous des demandes précises pour votre commune et son territoire par rapport au nouvel aménagement ?

Bernard MARTIN : Montmarault doit rester une porte d'entrée du département et de Commentry-Montmarault-Néris Communauté. Il faut absolument que sa configuration et sa signalétique soient claires et précises, notamment pour informer du label "Village Etape".

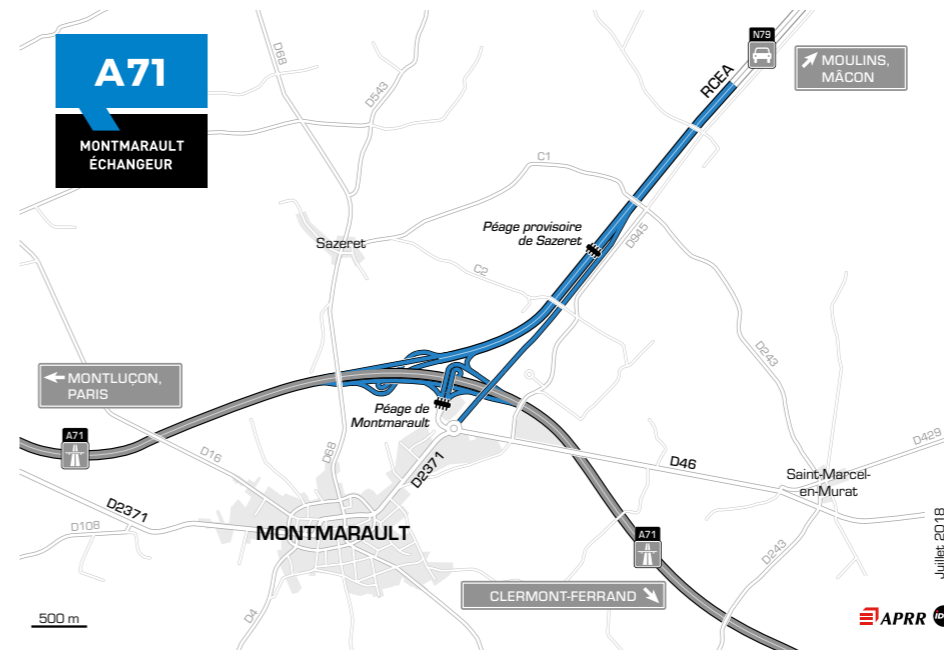
LR : Quel impact économique aura la réalisation du nouvel échangeur pour votre commune ?

Bernard MARTIN : Il doit avoir un impact économique. Pendant les travaux, l'activité du chantier aura des retombées pour les services offerts localement. J'espère aussi que les entreprises de sous-traitance de travaux publics en bénéficieront. Surtout, après sa mise en service, l'échangeur jouera un rôle de régulateur et placera véritablement notre territoire à un carrefour autoroutier en position stratégique pour le développement de tous les secteurs économiques.



LETTRE D'INFORMATION DU CHANTIER DE L'ÉCHANGEUR DE MONTMARULT • N°1 OCTOBRE 2018

AMÉNAGER POUR VOTRE SÉCURITÉ



TROIS RÉALISATIONS EN UNE !

Pour l'échangeur de Montmarault, APRR réalise et finance intégralement trois grands chantiers au standard et à la qualité autoroutière :

- 3,3 km de la N79 entre le giratoire de Montmarault et la Brunatière (commune de Sazeret) passent en 2x2 voies. Ils constituent le premier maillon de la future autoroute A79 Montmarault-Digoïn, dont l'appel d'offres pour choisir le concessionnaire est en cours.

- Deux nouvelles bretelles d'échanges entre la N79 et l'A71 facilitent et sécurisent le carrefour des deux grands axes de circulation qui se croisent à Montmarault. Pour encore plus de sécurité, le passage de la bretelle de liaison entre la N79 et l'A71 dans le sens Paris-Clermont se fera sous l'autoroute et limitera l'impact visuel de l'aménagement.

- Une voie supplémentaire pour votre sécurité sur l'A71, dans le sens Paris-Clermont, à la hauteur de Montmarault, entre la bretelle en provenance de la N79 et l'entrée Montmarault. Séparée des deux autres voies autoroutières, elle jouera le rôle de collectrice pour faciliter les sorties et les insertions des véhicules sur l'A71.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Inscrit au plan de relance autoroutier signé en 2015 entre les sociétés d'autoroute et l'État, la réalisation de l'échangeur de Montmarault (A71/N79) est une priorité nationale pour l'aménagement du territoire et le schéma de développement autoroutier.

Carrefour important des axes nord-sud et est-ouest au centre de la France, il doit permettre de fluidifier le trafic et de préparer le passage à 2x2 voies autoroutières de la RCEA (N79) dans l'Allier.

UNE PRIORITÉ : LA SÉCURITÉ

Le nœud de Montmarault et la RN79 sont très accidentogènes. Le trafic poids lourds représente près de 40 % du trafic total et aggrave souvent les conditions de circulation. Le carrefour actuel entre l'A71 et la RCEA (un péage et un giratoire) génère également des risques.

Avec la réalisation du nouvel aménagement, APRR renforce la sécurité des usagers sur les deux axes et facilite le passage de l'un à l'autre.



A71.aprr.com



PLANIFIER VOS ITINÉRAIRES ET SÉCURISER VOS TEMPS DE PARCOURS

Rendez-vous sur A71.aprr.com pour vous informer sur le projet et le déroulement des travaux. Inscrivez-vous gratuitement au service d'APRR **Planning+** afin de recevoir des alertes par e-mail en cas de perturbations sur Montmarault.



TROIS QUESTIONS À Mikael LE SAUX,

Directeur de projet pour INGEROP

La société INGEROP est chargée de la maîtrise d'œuvre du nouvel échangeur de Montmarault pour le compte d'APRR. Mikael LE SAUX, directeur de projet pour INGEROP, explique les travaux qui s'engagent pour les trois prochaines années.

La rédaction (LR): Le projet de nouvel échangeur concerne l'A71 et la N79 avec des interventions sur les deux axes. Quelles vont être les grandes phases du chantier et comment va-t-il s'organiser ?

Mikael LE SAUX: Nous avons programmé essentiellement trois grandes phases de chantier. Nous débuterons par la mise à 2x2 voies de la N79, à partir de septembre prochain. C'est un chantier d'élargissement important avec quelques points durs comme le rétablissement du cours d'eau le Suchet d'un seul tenant sous la N79 et la D945, mais aussi des tirs de mine à pratiquer pour extraire les matériaux rocheux dans les secteurs en déblais. La future bretelle d'entrée pour rejoindre gratuitement la N79 depuis Montmarault sera faite également dans cette phase.

Parallèlement à ces travaux, nous commencerons à réaliser les aménagements sur l'A71 pour préparer les jonctions avec les futures branches du nœud autoroutier. L'A71 sera élargie dans le sens Paris vers Clermont pour inscrire une voie collectrice supportant les échanges du nœud et du diffuseur de Montmarault.

Il restera alors à réaliser le pont autoroutier et les bretelles de part et d'autre de l'A71. C'est un chantier important et complexe à mener. Ce sera la dernière grande étape avant l'ouverture du nouvel échangeur.

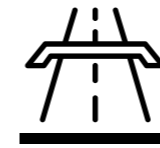
LR: Justement, à quelle date comptez-vous terminer les travaux et pouvoir ouvrir le nouvel échangeur à la circulation ?

Mikael LE SAUX: Le calendrier des travaux est notamment conditionné par les périodes de fort trafic et de viabilité hivernale, avec la nécessité de minimiser la gêne aux usagers (particulièrement durant les périodes de transit estival) et de maintenir de bonnes conditions d'exploitation de l'autoroute. En fonction de l'ensemble de ces éléments, il faut compter environ deux ans et demi de travaux. À ce stade, nous avons prévu de pouvoir le faire courant 2021.



A71.aprr.com

PLANIFIER
VOS ITINÉRAIRES
ET SÉCURISER
VOS TEMPS
DE PARCOURS



LE PREMIER MAILLON 3,3 km de la N79 en 2x2 voies



1 La plateforme nécessaire à la réalisation des deux nouvelles voies du sens Montmarault-Moulins n'existe pas, mais les ouvrages d'art existants ont été prévus pour cet élargissement. Les travaux débuteront en septembre 2018. Après les travaux de terrassement, la nouvelle voirie sera entièrement réalisée et les équipements de sécurité sont installés pendant cette première étape du chantier.



2 Les ponts existants sur la RCEA sont déjà dimensionnés pour accueillir l'élargissement. Ils seront simplement mis aux normes de sécurité autoroutières, sans refaire les ouvrages.



3 La chaussée existante sera entièrement mise aux normes environnementales et de sécurité avec notamment un élargissement des voies de circulation et de nouveaux équipements de sécurité. La circulation sera alors transférée sur les nouvelles voies réalisées au sud.



4 Des tirs de mines seront nécessaires pour extraire les déblais rocheux au niveau de la Brunatière. Réalisés lors de périodes de faible trafic, ils entraîneront des micro-coupures de circulation de 15 minutes maximum.



5 Une voie d'accès à la N79 sera aménagée à partir de Montmarault. Elle permettra d'entrer sur la nouvelle 2x2 voies, sans passer par la barrière de péage provisoire de sortie d'A71 installée sur la RCEA.



6 Un ouvrage entièrement nouveau assurera le passage du cours d'eau Le Suchet sous la N79 et la D945 d'un seul tenant. Un cadre en béton de 2,5 mètres de côté avec un radier enterré sera réalisé pour le ruisseau et la faune. Cet aménagement nécessitera l'ouverture des voiries existantes (D945 et N79). La circulation sur la D945 est donc déviée ponctuellement lors de ces travaux.